

Compte rendu de la séance du conseil municipal en date du **9 janvier 2012**.
En séance publique

Présents : Guillaume DELEUZE, Claudie COLLANGE, Jean-Michel MARCHEIX, Jean-Luc ISACCO, André PIGEON, Paul NEME, Cédric PAROT

Excusé : Jean-Marc THOMAS pouvoir à Guillaume DELEUZE, Christine CAMBOURIEU

Absent : Eric BEAUBIER

En présence de la secrétaire de Mairie

Il a été procédé conformément à l'article 50 de la loi du 5 avril 1884 à l'élection d'un secrétaire pris au sein de l'assemblée.

Madame Claudie COLLANGE, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 heures 40 et passe immédiatement à l'ordre du jour après s'être assuré que chacun avait bien reçu les différents documents pour les questions à traiter de l'ordre du jour.

Etude rénovation Eclairage Public (E.P.)

Suite au devis adressé par le SIEG concernant la réfection et la rénovation de l'éclairage public, le conseil étudie les différents paragraphes de la proposition.

Les modifications proposées permettraient de remplacer des ampoules 150 watts par des ampoules 70 ou 100 watts, et équiperait toutes les sections d'éclairages publics avec un système « radiolite » (système permettant l'allumage et la coupure de l'éclairage public en fonction d'une horloge variable en fonction de la durée du jour).

- Pour le conseil, les bénéfices attendus par cette technologie ne sont valables que pour les grosses sections d'EP.
- Le conseil se demande en outre s'il ne serait pas raisonnable d'attendre la maturité de la technologie LED.
- Le conseil propose de faire une demande de subvention exceptionnelle pour la rénovation d'une partie de l'éclairage public.

Organisation des vœux et du repas des seniors

Il est rappelé que les vœux débiteront à 11h30 le samedi 14 janvier.

A la fin des vœux, le conseil est invité à mettre en place la salle pour le repas des seniors le lendemain.

L'organisation de la distribution des colis aux personnes n'ayant pas pu participer au repas est mise en place.

Informations et questions diverses.

Captage de la source du Poirier

Le maire invite les membres de la commission de l'eau à une réunion avec la SAFEGE le 18 janvier 2012 dans le cadre du lancement de l'appel d'offre des travaux relatifs à la source du Poirier.

Le maire informe le conseil, que M le Préfet du Puy-de-Dôme donne dérogation à la commune pour l'adduction d'eau de la source du Poirier et la distribution de cette eau.

Le maire informe également de l'arrêté de M le Préfet du Puy-de-Dôme prescrivant l'ouverture des enquêtes conjointes préalables à la déclaration d'utilité publique et parcellaire en vue de la dérivation, de la mise en place des périmètres de protection des captages et de la distribution d'eau au public, de la Commune de Landogne.

Ces enquêtes publiques se dérouleront du 20 février 2012 au 5 mars 2012.

.../

Chauffage de l'église

Mme la 1ere adjointe informe que l'entreprise BROUSSE est intervenue en décembre 2011 sur la chaudière de l'église pour un montant d'environ 100€ après avoir eu l'aval du Père GAUTHIER.

Ce dernier demande à la commune une participation exceptionnelle aux frais de réparation.

- Le conseil estimant que l'église remplit un but cultuel ainsi qu'un but culturel (lieu de concerts et d'expositions), propose que la commune paye la moitié de cette facture.

Illuminations

Mme la 1ere adjointe indique qu'il serait opportun de procéder au renouvellement des illuminations décoratives du bourg pour les périodes des fêtes de fin d'année et d'effectuer les achats pendant ces temps de soldes. Le Maire rappelle que chaque année la commune participe à l'achat de guirlandes pour un montant d'environ 100 €.

Le conseil avalise cette proposition.

Portail

Mme la 1ere adjointe indique que la période serait propice à la pose du portail pour clore le jardin de l'appartement de la salle polyvalente.

Le Maire demande aux conseillers, la possibilité d'aider l'employé communal pour la pose de ce portail.

M Cédric PAROT se propose d'aider Francisque, le vendredi 13 janvier.

La séance est levée à 23h30.